



Championnat Régional Nage avec Palmes

ENTRÉE 13H.

Sous conditions sanitaires en vigueur
Pas de public dans les gradins



***Stade Nautique Jean Badet
Dimanche 30 janvier 2022***



Présentation

Le championnat régional de Nage Avec Palmes organisé à la piscine de Mérignac le dimanche 30 janvier 2022 par le SAM SUB Mérignacais, avec le concours de la Commission NAP du CSNA et du CODEP de Gironde, se veut amicale et ludique. Elle permet à chacun d'évaluer son niveau de performance à ce moment de la saison. Elle permet également à tous les clubs de la région de se retrouver, le temps d'une journée. Respectant la réglementation fédérale, elle permettra aussi aux meilleurs nageurs de réaliser une marque de référence en vue de la qualification aux Championnats de France de NAP.

Inscrite au calendrier national, elle permet aux nageurs et à leurs clubs de marquer des points en vue du Classement National des Clubs.

Epreuves

Chaque club présentera autant de nageurs et autant de relais pouvant être mixtes (âge et sexe) afin de participer aux épreuves suivantes :

50 Apnée

50 Surface et 50 Surface BI

100 Surface et 100 Surface BI

800 Surface

Relais 4x100 Mixte

(L'organisation se laisse la possibilité de limiter le nombre de participants et d'inscriptions en fonction des moyens disponibles)

Certaines courses peuvent être nagées en mono ou bi palme.

Toutes les courses 'BI' devront être nagées avec BI-Palmes homologuées.

Chaque nageur est autorisé à s'inscrire, en individuel, dans une ou plusieurs épreuve(s) prévues au programme. Il n'y a pas d'obligation au Club d'inscrire un relais.

Contacts et informations

<http://samsub.free.fr>

Contact : [Email : samsubnap@gmail.com](mailto:samsubnap@gmail.com)

Christophe Méta y / Frédéric Simon

06 66 61 85 11

Programme

<u>13H</u>	Accueil et confirmation des inscriptions
<u>13H30</u>	Echauffement
<u>14H30</u>	800M surface
<u>15H</u>	100M surface
<u>15H15</u>	Echauffement
<u>15H30</u>	50M surface
<u>15H45</u>	50M apnée
<u>16H30</u>	Echauffement
<u>16H45</u>	Relais 4*100M
<u>17H30</u>	Remise des prix

Inscriptions des nageurs

Chaque épreuve est ouverte à toutes catégories de nageurs.

Chaque nageur devra obligatoirement présenter les documents suivant :

- Licence fédérale de la saison en cours
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Nage avec Palmes en compétition de moins de 12 mois.
- Autorisation parentale pour les mineurs (même accompagnés)
- Pass sanitaire en vigueur

La pré-inscription doit être IMPERATIVEMENT réalisée via e-nap.fr

Sur place, chaque responsable d'équipe devra présenter la liste de ses relais au secrétariat et mettre à disposition une personne à la disposition de l'organisation.

Règlement par chèque uniquement.

Chronométrage et classement

Les classements sont déterminés par le nombre de points obtenus par les tables fédérales en fonction du chronométrage, soit :

- En course individuelle : points marqués par le nageur suivant la table de cotation de sa catégorie sur les deux meilleures courses.
- En relais : points marqués pour l'ensemble des nageurs du relais selon la table de cotation de la catégorie la plus défavorable.
- En club : points marqués sur la totalité des épreuves, relais inclus.

Un podium incomplet verra la remise des médailles au pied du podium.

Organisation

Responsables organisation
Christophe Métay / Frédéric Simon
Bruno Rivière

Secrétariat
Sybille Guilhem

Informatique
Bruno Rivière

Juge arbitre

--

Sécurité

Se référer au POSS de la piscine.

Dispositif sanitaire au 29/11/2021

- Pas de public dans les gradins/piscine, mais disponibles pour les compétiteurs.
- le port du masque est obligatoire dans les équipements sportifs couverts et de plein air (en dehors de la pratique sportive).
- chaque personne fréquentant ces équipements doit désormais présenter :
 - soit une preuve de vaccination complète ;
 - soit un test négatif de moins de 24 heures RT-PCR ou antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé ;
 - soit un certificat de rétablissement de la Covid-19 d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.
- Les autres mesures barrières : traçabilité des présences, nettoyage fréquent des mains, désinfection du matériel utilisé, distanciations physiques...
- Rien ne doit être laissé dans les vestiaires lors de la compétition, lieu de changement de tenue.

Règlement de la piscine

RESPONSABILITES :

- Le club organisateur ne saura être tenu responsable en cas de vol ou de perte d'objet.

REGLEMENT :

- Seuls ont accès au bassin les organisateurs, les officiels et les compétiteurs.
- Interdiction de FUMER dans la PISCINE, GRADINS, BASSIN....
- Interdiction de cracher par terre.
- Shorts et bermudas sont interdits (maillots uniquement).
- Tenue correcte en toutes circonstances ; en particulier, il est interdit d'accéder au promenoir en maillot et pieds nus.
- Pas de chaussures de ville autour des bassins
- Interdiction d'utiliser des verres et des bouteilles en verre sur le bord du bassin.
- Déposer les papiers et reliquats de repas dans les poubelles prévues à cet effet.
- Les athlètes de chaque équipe doivent passer par les douches et les pédiluves pour accéder au bassin.
- Les déplacements en dehors de la piscine se feront sous l'entière responsabilité du responsable d'équipe.
- Des vestiaires collectifs seront mis à la disposition des équipes,
- Tous les compétiteurs sont sous la responsabilité de leur entraîneur, donc les compétiteurs qui seront pris à dégrader ou effectuer des actes d'incivilité, engage son équipe à encourir des sanctions qui seront choisies avec le commissaire de compétition.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOUS ENGAGER A RESPECTER CES
REGLES DURANT LA COMPETITION